

Niveau 4

Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé

Certification

MAJ : 07/07/2025

La mission du Moniteur d'Atelier en milieu de travail protégé est d'assurer la production de biens et de services comme support à l'accompagnement, au développement, à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement de la personne handicapée et/ou à son insertion dans le monde ordinaire.

Objectifs

- ✓ Permettre une appréhension globale de sa mission. Celle-ci consiste à assurer la production de biens ou de services comme support à l'accompagnement des personnes vulnérables.
- ✓ Développer des compétences du métier en assurant l'équilibre entre toutes les composantes de la mission : accompagnement, production, professionnalisation.

Programme

Enseignement théorique composé de 3 blocs de compétences :

- Bloc 1 : Accompagner les personnes accueillies dans l'atelier, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle (168 heures)
- Bloc 2 : Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et/ou hors les murs (126 heures)
- Bloc 3 : Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation (126 heures).

Certification : 14 heures pour un parcours complet. Pour des parcours partiels, un programme de formation individualisé sera proposé à partir de l'entretien de positionnement.

Formation

Méthodes mobilisées

Cours, travaux dirigés, séminaires, conférences, journée d'études, atelier de recherche, mise en situation de travail, analyse de la pratique professionnelle, accompagnement individualisé et collectif.

Dispositif d'évaluation formative

Accès à l'évaluation

Pour accéder à l'évaluation, le candidat devra satisfaire les éléments suivants attestés par l'organisme de formation. L'évaluation des compétences se fait à partir :

- de la rédaction d'un écrit support portant sur des situations particulières en lien avec les compétences des trois blocs.
- d'un entretien, d'une durée de 75 minutes, au cours duquel le candidat présente son parcours, ses activités au sein de son établissement ; explicite les situations choisies à l'écrit- échange avec le jury, autour d'un questionnaire apporté par le jury, pour éclairer l'ensemble des compétences attendues du métier.

Titre accessible via la validation des acquis de l'expérience (VAE) . Lors d'une première présentation à la certification, le candidat doit présenter les 3 blocs de compétences. En cas de validation partielle, il pourra présenter un ou plusieurs blocs de compétences lors d'une autre session de certification.

Public

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Les salariés encadrant des personnes en situation de handicap, dans un ESAT ou une Entreprise Adaptée, dans le cadre des dispositifs de formation continue,
- Les apprentis en ESAT ou EA (cf [Sections d'apprentissage](#))
- Les salariés en reconversion professionnelle dans le cadre des dispositifs prévus à cet effet, ayant effectué un stage d'immersion de 2 semaines minimum,
- Les demandeurs d'emploi, ayant effectué un stage d'immersion de 2 semaines minimum.

Durée

1526 h au total réparties comme suit :

Formation théorique : 441h

Formation pratique : 1085h (105h + 980h pour les personnes en reconversion professionnelle ou les demandeurs d'emploi)

La formation pratique se déroule obligatoirement en ESAT ou en EA.

Tarifs

Frais pédagogiques : 6 315 € (frais de passage de la certification inclus)

(Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2024)

Accessibilité handicap

L'IRTESS s'assure de la mise en place des aménagements notifiés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes (CDAPH) suite à la demande de la personne.

Informations formation

Julie BONGARD-PICCIOLI

jp Piccioli@irtess.fr - Tél 07 54 37 51 17